

Fiches d'information

en soutien à la réflexion sur les enjeux éthiques
soulevés par les TIC en éducation



Quelles sont les
conséquences éthiques de
l'utilisation des technologies
de l'information et des
communications (TIC) en
éducation ?

COMMISSION JEUNESSE
DE LA
COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN
SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

2015

*Commission
de l'éthique
en science
et en technologie*

Québec





Table des matières

Qu'est-ce que la « fracture numérique » (<i>digital divide</i>) ?.....	1
Qu'est-ce que la « littératie numérique » ?.....	1
Quelle est la dimension éthique de l'allocation des ressources ?.....	2
Références	4

Document produit par le secrétariat de la
Commission de l'éthique en science et en technologie
1150, Grande Allée Ouest, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1S 4Y9
www.ethique.gouv.qc.ca

Qu'est-ce que la « fracture numérique » (*digital divide*) ?

Au départ, la fracture numérique (ou le fossé numérique) signifiait l'« écart existant entre les pays développés et les pays en voie de développement, en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication. »

Néanmoins, il appert aussi que « le fossé numérique peut exister non seulement entre les pays industrialisés et les pays en développement, mais aussi à l'intérieur même de chaque pays. Plus ce fossé se creuse, plus il augmente l'écart entre les femmes et les hommes, entre les riches et les pauvres, entre les jeunes et les vieux, entre les gens qui savent lire et écrire et les analphabètes, et entre les populations urbaines et les populations rurales.

Le fossé numérique est associé notamment à l'aggravation des inégalités d'équipement en ordinateur personnel et Internet, et aux disparités croissantes selon le niveau de revenu, la localisation géographique et l'appartenance ethnique. » ([Grand dictionnaire terminologique.](#))

De plus en plus, le fossé est décrit comme étant maintenant surtout [générationnel](#).

Il est donc question de l'écart entre les « inforiches » et les « infopauvres », tant en matière d'accès à la technologie numérique (ordinateurs, tablettes, réseaux, etc.) qu'en matière de *connaissances* et de *compétences* pour tirer profit de ces technologies.

Cette question est essentielle en raison de la place qu'occupe l'information dans une société et une économie fondées sur le savoir.

Qu'est-ce que la « littératie numérique » ?

La littératie ou l'alphabetisme signifie la « capacité de comprendre, d'utiliser et de traiter l'information écrite nécessaire pour bien fonctionner en société, réaliser des objectifs personnels, développer ses compétences et acquérir des connaissances. » ([Grand dictionnaire terminologique.](#))

Dans une société comme la nôtre où l'information et les technologies numériques occupent une place aussi importante, la littératie doit de plus en plus intégrer la capacité d'utiliser les technologies numériques (ordinateurs, tablettes, etc.), de traiter l'information numérique, de naviguer dans l'univers numérique et de s'y retrouver, d'en comprendre les codes, etc. Elle implique aussi, pour plusieurs, la capacité à juger de la qualité et de la pertinence de l'information trouvée, et donc l'exercice de la pensée critique.

Ressource : Habilo Médias (2015), [Les fondements de la littératie numérique.](#)

Quelle est la dimension éthique de l'allocation des ressources ?

L'expression « allocation des ressources » signifie la manière dont différentes ressources (humaines, matérielles, financières) sont réparties dans l'objectif d'assurer le meilleur fonctionnement possible d'une organisation en conformité avec les fins recherchées. ([Grand dictionnaire terminologique](#).) Dans le domaine des services publics, il s'agit de la manière dont le gouvernement gère les ressources disponibles pour remplir les missions de l'État, notamment pour fournir aux citoyens des services efficaces et appropriés.

Comme il s'agit de ressources qui sont à la fois partagées et limitées, cela engendre un contexte de choix : un même bassin de ressources doit être distribué entre différents programmes, poursuivant des fins différentes (éducation, santé, justice, transport, solidarité sociale, etc.). C'est donc dire que, à moins d'augmenter les ressources disponibles, *allouer* des ressources à un endroit demande de *rationner* les ressources à un autre endroit : un gain pour l'un se traduit en une perte pour l'autre.

Il est alors primordial pour les décideurs de justifier adéquatement l'allocation (et le rationnement) des ressources et de s'assurer qu'elle soit acceptable pour les citoyens. C'est là que se situe la dimension proprement éthique de l'allocation des ressources, notamment en raison de l'importance que prend l'équité dans cette justification.

L'**équité** décrit une situation où le traitement accordé à différentes personnes (ou organisations, etc.) est juste et impartial. Elle s'oppose au favoritisme et à la discrimination, par exemple, et exige que les disparités de traitement soient rigoureusement justifiées en des termes acceptables par tous.

Dans l'allocation des ressources, s'ajoutent des considérations concernant l'efficacité et l'efficience. L'**efficacité** est le rapport entre les résultats obtenus et les objectifs fixés. L'**efficience** est le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. Ainsi, une méthode de travail est efficace si elle permet de réaliser l'objectif initial et elle est efficiente si un minimum de ressources est utilisé pour l'atteinte de cet objectif. L'efficience est donc un concept qui exige une comparaison entre les moyens disponibles, pour déterminer celui qui permet une utilisation optimale des ressources dont on dispose. ([Grand dictionnaire terminologique](#).)

Aucun de ces critères n'est absolu. Par exemple, réallouer des fonds vers une mesure plus efficiente aux dépens d'une autre, moins efficiente, peut favoriser indument une frange de la population et en désavantager une autre, ce qui pose des questions en matière d'équité. Aussi, la société peut choisir de prioriser un programme peu efficace, mais qui remplit un besoin important, par rapport à un programme plus efficace, mais qui répond à un besoin moins important.

(suite à la page suivante...)

Un extrait d'un rapport du Conseil supérieur de l'éducation sur les technologies nouvelles en éducation donne un bon aperçu du genre d'enjeux très concrets que soulève l'allocation des ressources dans le contexte qui nous intéresse :

« L'évolution rapide de la technologie (c'est un euphémisme), la multiplicité et la diversité des produits (matériels et logiciels) et le rythme de leur obsolescence créent une pression considérable sur la part du budget de l'éducation qui peut être consacrée à l'équipement informatique en milieu scolaire; il existe pourtant bien d'autres postes budgétaires où les besoins sont tout aussi criants qu'en informatique. Comment concilier les besoins concrets et les solutions virtuelles dans la répartition des ressources disponibles? Comment déterminer de façon éclairée à quelles priorités consacrer des ressources importantes? À l'enseignement supérieur, considérant que c'est souvent aux étudiants ou à leurs familles qu'incombe le fardeau de l'acquisition d'un équipement adéquat, comment peuvent-ils le faire sans augmenter un fardeau d'endettement?

Le risque de se laisser subjuguer par le discours de l'industrie informatique et la surenchère technologique qu'elle encourage, ne peut être occulté. Il est facile d'y succomber, bien innocemment, quand il s'agit d'une technologie aussi sophistiquée que peut l'être l'informatique pour le commun des mortels. Pourtant, **en éducation comme ailleurs, il faut suivre l'évolution de la technologie; mais où se situe la frontière entre la fine pointe technologique (toujours éphémère par définition, dans ce domaine) et l'équipement suffisamment performant pour répondre aux besoins actuels de l'éducation et capable d'évoluer avec la technologie pendant un certain nombre d'années? La location d'appareils serait-elle une voie d'avenir¹?** Que penser de la tendance à l'utilisation de portables pour chaque étudiant ou chaque élève, surtout manifeste à l'université, dans les facultés d'administration notamment, mais avec des expériences pilotes au collégial, au secondaire et au primaire? S'agit-il d'une tendance qui s'accentuera² et qui sera réservée aux mieux nantis? Et quelles politiques conviendra-t-il d'adopter dans les écoles quand des élèves souhaiteront apporter leur propre portable à l'école — sur quels critères établir les limites de l'équité à cet égard? L'école devra-t-elle disposer d'une banque de portables à prêter ou à louer aux plus démunis? » (Conseil supérieur de l'éducation, 2000: 59-60) [*Les caractères gras sont ceux du Conseil supérieur de l'éducation*].

¹ On s'y intéresse beaucoup en Europe et, au Québec, certains établissements du collégial y songeraient, semble-t-il. [*La note est du Conseil supérieur de l'éducation.*]

² Un gouverneur américain propose qu'un fonds soit créé pour doter d'un portable tous les élèves du Maine qui poursuivent leurs études après la 7^e année (<http://thot.cursus.edu/rubrique.asp?no=3777>). Pour Clément Laberge, de l'Infobourg, cette mesure apparaît « comme une mesure qui aura pour principal effet d'ouvrir le marché scolaire aux grands promoteurs informatiques : fabricants d'équipements et de logiciels » (www.infobourg.qc.ca/AfficheTexte/long.asp?dvlD=55/). [*La note est du Conseil supérieur de l'éducation.*]



Références

Conseil supérieur de l'éducation (2000). *Éducation et nouvelles technologies*. Gouvernement du Québec:

181p. <http://www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/RapportsAnnuel/rapann00.pdf>.

Habilo Médias (2015). « Les fondements de la littératie numérique. » Récupéré le 19 avril 2015, sur le site <http://habilomedias.ca/principes-fondamentaux/quest-ce-que-leducation-aux-medias>.

Office québécois de la langue française (2015). « Le grand dictionnaire terminologique. » Récupéré le 8 juin 2015, sur le site <http://www.granddictionnaire.com/>.